

Séance du vendredi 14 avril 2023

Date de la convocation: 12/04/2023

Membres en
exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

MAINTENANCE PREVENTIVE EP 2023 - (D 2023 130)

Après avoir rappelé la délibération du 27 juin 2014 ayant délégué la compétence maintenance éclairage public au SDEY, exposé au Conseil municipal les nouvelles conditions financières du règlement d'intervention du SDEY pour l'année 2023 et rappelé la volonté de la Commune de réduire le nombre de points lumineux, le Maire propose d'adopter le forfait « une visite annuelle » pour la maintenance préventive de l'éclairage public par le SDEY, visite à laquelle sera ajoutée le dévissage des ampoules des points lumineux considérés comme surnuméraires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

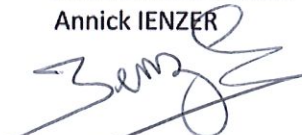
DECIDE de procéder à une seule visite annuelle de maintenance préventive de l'éclairage public par le SDEY au cours de l'année 2023,

DEMANDE que les intervenants du SDEY procèdent au dévissage des ampoules des points lumineux considérés comme surnuméraires par la Commune sur la base d'une liste de points lumineux qui sera préalablement fournie par la Commune

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

